

gulaire élevée sur un socle. Il a environ 5 mètres de hauteur. On sait qu'il est dû à M. Vandrem, architecte de la ville.

La face principale de la pyramide porte une tête de femme avec couronne murale, symbolisant la ville de Paris, avec cette inscription : *Défense de Paris*.

Au-dessous, est sculpté un bouclier recouvrant à demi une palme et sur lequel est figuré un guerrier blessé. Au-dessous on lit : 30 novembre, 2 décembre 1870.

La face opposée porte les armes de Paris avec la devise, et les deux faces latérales des couronnes dénouées.

CHAMPELÈVE s. f. (chan-le-vé — rad. champlevier). Techn. Action de champlevier.

CHAMPLITTE, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Gray, sur la rive gauche du Salon; pop. aggl., 2,506 hab. — pop. tot., 2,740 hab. Ce bourg, environné de murailles en 1538, fut pillé onze fois dans l'espace de trois siècles.

* **CHAMPNIERS**, bourg de France (Charente), cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. d'Angoulême; pop. aggl., 207 hab. — pop. tot., 3,388 hab. Vins estimés.

CHAMPNONIS (Hugues), industriel français, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1803. Il étudia la chimie et la pharmacie et suivait les cours du Conservatoire des arts et métiers, lorsqu'un professeur de cet établissement, M. Molard, le mit en relation avec le comte Chaptal, qui lui apprit à fabriquer le sucre de betterave. M. Champnonis se fit fabricant de sucre et introduisit des améliorations importantes dans cette branche de l'industrie. C'est à lui, notamment, qu'on doit le lavage à la betterave et l'invention du système de distillation agricole de la betterave, auquel il a donné son nom (1855). Les produits de sa fabrique lui ont valu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855 et la croix de chevalier en 1858. M. Champnonis a aussi obtenu pour ses inventions industrielles, outre plusieurs prix de concours régionaux, une médaille d'or de la Société centrale d'agriculture (1854), une grande médaille de la même Société (1855), et la Société d'encouragement lui a décerné, en 1870, le grand prix du marquis d'Argenteuil, destiné à l'auteur de la découverte la plus utile à l'industrie française.

* **CHAMPS**, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mauriac, sur le ruisseau des Sarrazins; pop. aggl., 347 hab. — pop. tot., 1,788 hab.

* **CHAMPSECRET**, bourg de France (Orne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Domfront; pop. aggl., 209 hab. — pop. tot., 3,207 hab. Fabrica de toile, teinturerie, blanchisseries, forges et hauts fourneaux.

* **CHAMPSEIX** (Léonie), romancière française. — Depuis *Jacques Gatron*, elle a fait successivement paraître : *Lettre d'une mère de famille au ministre de l'instruction publique sur l'instruction et l'éducation que reçoivent les enfants dans les maisons de l'Etat* (1865, in-8°); *Un divorce* (1868, in-8°); *Vidéal au village* (1867, in-12); *Aline-Ali* (1868, in-12); *Double histoire. Histoire d'un fait divers* (1868, in-12); *Attendre, espérer, Les Desirs de Marinette* (1868, in-12); *La Femme et ses maux. Liberté, monarchie* (1869, in-12); *Les légendes corréziennes* (1870, in-12). Après la chute de l'Empire, Mme Champseix, connue sous le pseudonyme d'André Léo, prit fréquemment la parole dans les clubs, où elle traita des questions sociales et de l'émané. Elle prononça pour la guerre à outrance contre le gouvernement de Versailles. Au mois de mai, elle rédigea, avec Malou, un appel aux travailleurs des campagnes. Arrêtée peu après l'entrée des troupes à Paris, elle fut conduite à Versailles, puis relâchée, et elle passa en Suisse. Au mois de septembre 1871, elle assista au congrès de Lausanne, où elle prononça un discours dans lequel elle plaida les circonstances atténuantes pour la Commune et accusa la répression d'avoir fait couler des flots de sang. Depuis lors, elle a vécu à l'étranger, où, dit-on, elle a épousé en secondes nocces Malou, ancien membre de la Commune.

* **CHAMPTOCÉ**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. et à 8 kilom. de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Angers, sur la rive gauche d'un étang formé par la petite rivière de Roze; pop. aggl., 744 hab. — pop. tot., 2,066 hab.

* **CHAMPTOCEAUX**, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. N.-O. de Cholet, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 369 hab. — pop. tot., 1,565 hab. Vignobles blanches. Commerce de bestiaux.

CHAMPVALIER (John-Alexandre-Edgar Dumas DE), homme politique français, né en 1827 à Saint-Pierre (Martinique), où son père, qui appartenait à une famille de l'Angoumois,

était procureur du roi. M. Edgar Dumas fut conduit en France en 1833. Il fit ses études à Paris, puis il alla exploiter sa propriété de Beauregard, près de Ruffec, et il commença à se faire connaître en faisant figurer quelques chevaux aux courses. En 1864, il fut élu membre du conseil général de la Charente, et, lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député dans ce département par 48,462 voix. M. Dumas de Champvallier alla siéger à droite, dans les rangs des monarchistes classiques. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers. Chaud partisan de la monarchie, il appuya toutes les mesures de réaction à outrance proposées par le gouvernement de combat pour étouffer la liberté, vota pour le septennat le 19 novembre 1873, pour le cabinet de Broglie le 13 mai 1874, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises, il prit la parole dans l'Assemblée, notamment sur la marine marchande, sur l'organisation du jury aux colonies, sur le budget des colonies. Le 17 février 1873, M. de Caroyon-Latour ayant fait l'éloge de la bravoure des nobles de la Gironde, M. Dumas de Champvallier s'écria : « Ce n'étaient pas des républicains ! » Cette inqualifiable sortie provoqua dans les rangs de la droite des protestations tumultueuses. Le brave colonel Langlois envoya, le soir même, ses témoins au député de la Charente, qui déclara retirer l'expression de républicains, ce qui mit fin à l'incident. Le 12 novembre 1875, M. de Champvallier présente et soutint un amendement tendant à supprimer les députés des colonies. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Ruffec, où se trouvent ses propriétés; mais, n'étant venu qu'en troisième ligne lors du scrutin du 20 février 1876, il se retira, pour le scrutin de ballottage, et les voix de ses électeurs passèrent au candidat bonapartiste, qui l'emporta. M. de Champvallier a publié quelques brochures insignifiantes sur des questions d'intérêt local. Il est secrétaire du conseil général de la Charente, où il représente le canton de Villefagnan.

CHAMPY (Louis-Henri), membre de la Commune, né vers 1845. Il était doreur sur métaux et il fut nommé à l'Assemblée communale le 26 mars 1871, par le Xe arrondissement. Il obtint 11,000 voix. Après la constitution de la Commune, il fut nommé membre de la commission des subsistances, puis délégué au ministère du commerce (17 avril 1871). Il vota pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages et pour la création du comité de Salut public. Il fut chargé de diriger les réquisitions d'argent et d'effets vers la fin de la Commune et se rendit, dans les derniers jours du mois de mai, à la mairie du XI^e arrondissement. Il fut arrêté au moment de l'entrée à Paris des troupes de Versailles et de lui offrir le 8 septembre 1871, par le 3^e conseil de guerre, la déportation dans une enceinte fortifiée. Il fut embarqué en 1872 pour la Nouvelle-Calédonie.

* **CHANAC**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Marvejols, sur la rive gauche du Lot; pop. aggl., 1,069 hab. — pop. tot., 1,664 hab. Aux environs, monuments celtiques. Puits de pierre sur le Lot.

CHANAL (François-Victor-Adolphe DE), général et homme politique, né à Paris en 1811. Admis à l'École polytechnique en 1831, il passa en 1833 à l'École d'application de Metz, et il devint capitaine d'artillerie. Après la révolution de 1848, M. Chanal fut nommé successivement préfet des Hautes-Alpes, du Gard et de l'Ain. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se démit de ses fonctions administratives. M. de Chanal reprit alors du service dans l'armée et remplit diverses missions à l'étranger. Colonel d'artillerie pendant le siège de Paris, il fut promu général de brigade le 18 janvier 1871. Il est, en outre, commandeur de la Légion d'honneur. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le général de Chanal posa sa candidature dans la 2^e circonscription de Tulle (Corrèze). Dans sa profession de foi, il déclara que, s'il était élu, sa ligne politique consisterait à défendre la constitution républicaine et le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affirmer le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jeterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le vote fut venu d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guis-salles (Charente) en 1808. Quelque temps

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chancel obtint un emploi dans l'administration chargée de l'Algérie, sous le directeur des affaires arabes, le colonel Damas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1848, in-8°) et le *Grand désert ou l'histoire d'un caravaniste du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, où il exerça encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Mory; *L'Isle de Suez*, poème; *Mark* (1840, in-18); *Chaud partisan de la monarchie*; *Cham et Japhet* ou *L'immigration des nègres chez les blancs* (1864); *Le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 19 août 1870, les places d'attaché de la chancellerie, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concours. Les attachés sont élus par le conseil de la chancellerie, qui se compose de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Les attachés en concours s'entendent le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe n'étant que de six mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCELLE s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANCELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER), connue sous le pseudonyme de Claire de, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans, dans lesquels elle a su trouver des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or, Régine*, etc. (1874, in-12), recueil de nouvelles et de romans; *Blanche neige* (1875, in-12), un roman; *Le capitaine Audepin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876, in-12); les *Femmes du mort* (1876, in-12).

* **CHANDERNAGOR**, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,505 hab.

(Dynamite des), seconde dynastie des Empereurs de Chine, qui remplaça celle des Han, de 176 à 1122 av. J.-C.

CHANG et **ENG**, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 818.

* **CHANGARNIER** (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877, sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse, de vieux beaux, ses cambours, etc. Le général Changarnier fut chargé de l'expédition de la France dans de nouvelles aventures. Le 29 mai, au sujet d'une discussion concernant une pétition relative à la capitulation de Metz, le général Changarnier tira un discours, dans lequel il reprocha uniquement au maréchal Bazaine d'avoir manqué de résolution et de prévoyance. Lors de la nomination de la commission de révision des affaires de Metz, le général déclara, dit-il, avoir été plus actif que des décisions qui provoquèrent des réclamations nombreuses. A l'Assemblée, il vota pour les nouvelles élections, pour le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affirmer le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jeterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le vote fut venu d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guis-salles (Charente) en 1808. Quelque temps

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chanol obtint un emploi dans l'administration chargée de l'Algérie, sous le directeur des affaires arabes, le colonel Damas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1848, in-8°) et le *Grand désert ou l'histoire d'un caravaniste du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, où il exerça encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Mory; *L'Isle de Suez*, poème; *Mark* (1840, in-18); *Chaud partisan de la monarchie*; *Cham et Japhet* ou *L'immigration des nègres chez les blancs* (1864); *Le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 19 août 1870, les places d'attaché de la chancellerie, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concours. Les attachés sont élus par le conseil de la chancellerie, qui se compose de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Les attachés en concours s'entendent le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe n'étant que de six mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCELLE s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANCELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER), connue sous le pseudonyme de Claire de, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans, dans lesquels elle a su trouver des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or, Régine*, etc. (1874, in-12), recueil de nouvelles et de romans; *Blanche neige* (1875, in-12), un roman; *Le capitaine Audepin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876, in-12); les *Femmes du mort* (1876, in-12).

* **CHANDERNAGOR**, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,505 hab.

(Dynamite des), seconde dynastie des Empereurs de Chine, qui remplaça celle des Han, de 176 à 1122 av. J.-C.

CHANG et **ENG**, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 818.

* **CHANGARNIER** (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877, sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse, de vieux beaux, ses cambours, etc. Le général Changarnier fut chargé de l'expédition de la France dans de nouvelles aventures. Le 29 mai, au sujet d'une discussion concernant une pétition relative à la capitulation de Metz, le général Changarnier tira un discours, dans lequel il reprocha uniquement au maréchal Bazaine d'avoir manqué de résolution et de prévoyance. Lors de la nomination de la commission de révision des affaires de Metz, le général déclara, dit-il, avoir été plus actif que des décisions qui provoquèrent des réclamations nombreuses. A l'Assemblée, il vota pour les nouvelles élections, pour le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affirmer le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jeterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le vote fut venu d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guis-salles (Charente) en 1808. Quelque temps

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chanol obtint un emploi dans l'administration chargée de l'Algérie, sous le directeur des affaires arabes, le colonel Damas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1848, in-8°) et le *Grand désert ou l'histoire d'un caravaniste du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, où il exerça encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Mory; *L'Isle de Suez*, poème; *Mark* (1840, in-18); *Chaud partisan de la monarchie*; *Cham et Japhet* ou *L'immigration des nègres chez les blancs* (1864); *Le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 19 août 1870, les places d'attaché de la chancellerie, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concours. Les attachés sont élus par le conseil de la chancellerie, qui se compose de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Les attachés en concours s'entendent le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe n'étant que de six mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCELLE s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANCELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER), connue sous le pseudonyme de Claire de, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans, dans lesquels elle a su trouver des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or, Régine*, etc. (1874, in-12), recueil de nouvelles et de romans; *Blanche neige* (1875, in-12), un roman; *Le capitaine Audepin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876, in-12); les *Femmes du mort* (1876, in-12).

* **CHANDERNAGOR**, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,505 hab.

(Dynamite des), seconde dynastie des Empereurs de Chine, qui remplaça celle des Han, de 176 à 1122 av. J.-C.

CHANG et **ENG**, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 818.

* **CHANGARNIER** (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877, sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse, de vieux beaux, ses cambours, etc. Le général Changarnier fut chargé de l'expédition de la France dans de nouvelles aventures. Le 29 mai, au sujet d'une discussion concernant une pétition relative à la capitulation de Metz, le général Changarnier tira un discours, dans lequel il reprocha uniquement au maréchal Bazaine d'avoir manqué de résolution et de prévoyance. Lors de la nomination de la commission de révision des affaires de Metz, le général déclara, dit-il, avoir été plus actif que des décisions qui provoquèrent des réclamations nombreuses. A l'Assemblée, il vota pour les nouvelles élections, pour le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affirmer le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jeterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le vote fut venu d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guis-salles (Charente) en 1808. Quelque temps

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chanol obtint un emploi dans l'administration chargée de l'Algérie, sous le directeur des affaires arabes, le colonel Damas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1848, in-8°) et le *Grand désert ou l'histoire d'un caravaniste du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, où il exerça encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Mory; *L'Isle de Suez*, poème; *Mark* (1840, in-18); *Chaud partisan de la monarchie*; *Cham et Japhet* ou *L'immigration des nègres chez les blancs* (1864); *Le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 19 août 1870, les places d'attaché de la chancellerie, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concours. Les attachés sont élus par le conseil de la chancellerie, qui se compose de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Les attachés en concours s'entendent le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe n'étant que de six mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCELLE s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANCELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER), connue sous le pseudonyme de Claire de, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans, dans lesquels elle a su trouver des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or, Régine*, etc. (1874, in-12), recueil de nouvelles et de romans; *Blanche neige* (1875, in-12), un roman; *Le capitaine Audepin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876, in-12); les *Femmes du mort* (1876, in-12).

* **CHANDERNAGOR**, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,505 hab.

(Dynamite des), seconde dynastie des Empereurs de Chine, qui remplaça celle des Han, de 176 à 1122 av. J.-C.

CHANG et **ENG**, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 818.

* **CHANGARNIER** (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877, sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse, de vieux beaux, ses cambours, etc. Le général Changarnier fut chargé de l'expédition de la France dans de nouvelles aventures. Le 29 mai, au sujet d'une discussion concernant une pétition relative à la capitulation de Metz, le général Changarnier tira un discours, dans lequel il reprocha uniquement au maréchal Bazaine d'avoir manqué de résolution et de prévoyance. Lors de la nomination de la commission de révision des affaires de Metz, le général déclara, dit-il, avoir été plus actif que des décisions qui provoquèrent des réclamations nombreuses. A l'Assemblée, il vota pour les nouvelles élections, pour le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, à ne voir dans la clause de révision qu'un moyen d'améliorer la première et d'affirmer le second, à conserver la paix, à repousser toute tentative de restauration monarchique ou autre, qui nous jeterait infailliblement dans de nouvelles révolutions, etc. Soutenu par les républicains, il fut élu député par 6,847 voix, contre M. de Lestourgie, député monarchiste dont le vote fut venu d'expirer. A la Chambre, M. de Chanal est allé siéger à gauche, et il n'a cessé de voter avec la majorité républicaine.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur et administrateur français, né au château de Guis-salles (Charente) en 1808. Quelque temps

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il se lia avec des littérateurs en renom, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chanol obtint un emploi dans l'administration chargée de l'Algérie, sous le directeur des affaires arabes, le colonel Damas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : le *Sahara algérien* (1848, in-8°) et le *Grand désert ou l'histoire d'un caravaniste du Sahara au pays des nègres* (1847, in-8°). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, où il exerça encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Mory; *L'Isle de Suez*, poème; *Mark* (1840, in-18); *Chaud partisan de la monarchie*; *Cham et Japhet* ou *L'immigration des nègres chez les blancs* (1864); *Le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

* **CHANCELLERIE** s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la justice, en date du 19 août 1870, les places d'attaché de la chancellerie, au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concours. Les attachés sont élus par le conseil de la chancellerie, qui se compose de deuxième classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux ans de stage sont nécessaires. Les attachés en concours s'entendent le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffisait d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe n'étant que de six mois, pour la nomination d'un certain nombre d'attachés de seconde classe. M. Dufaure se proposait d'appliquer la même réforme à tous les autres ressorts judiciaires, si l'essai tenté dans le ressort de Paris donnait des résultats satisfaisants.

CHANCELLE s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

* **CHANCELIER** s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma BÉRENGER), connue sous le pseudonyme de Claire de, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Bailly, et, poussée par ses goûts littéraires, elle a écrit un certain nombre de nouvelles et de romans, dans lesquels elle a su trouver des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); les *Visions d'or, Régine*, etc. (1874, in-12), recueil de nouvelles et de romans; *Blanche neige* (1875, in-12), un roman; *Le capitaine Audepin* (1875, in-12); les *Filles du colonel* (1876

gulaire élevée sur un socle. Il a environ 5 mètres de hauteur. On sait qu'il est dû à M. Vandamer, architecte de la ville. La face principale de la pyramide porte une tête de femme avec couronne murale, symbolisant la ville de Paris, avec cette inscription : *Défense de Paris*. Au-dessous est sculpté un bouclier recouvert à demi une palme et sur lequel est figuré un guerrier blessé. Au-dessous on lit : 30 novembre, 2 décembre 1870. La face opposée porte les armes de Paris avec la devise, et les deux faces latérales des couronnes dénouées.

CHAMPELÈVE s. f. (chan-le-vé — rad. champlevier). Techn. Action de champlevier.

CHAMPLITTE, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Gray, sur la rive gauche du Salon; pop. aggl., 2,506 hab. — pop. tot., 2,740 hab. Ce bourg, environné de murailles en 1539, fut pillé onze fois dans l'espace de trois siècles.

CHAMPNIERS, bourg de France (Charente), cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. d'Angoulême; pop. aggl., 207 hab. — pop. tot., 3,388 hab. Vins estimés.

CHAMPONNOIS (Huzues), industriel français, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1803. Il étudiait la chimie et la pharmacie et suivait les cours du Conservatoire des arts et métiers, lorsqu'un professeur de cet établissement, M. Molard, le mit en relation avec le comte Chaptal, qui lui apprit à fabriquer le sucre de betteraves. M. Champonnois se fit fabricant de sucre et introduisit des améliorations importantes dans cette branche de l'industrie. C'est à lui, notamment, qu'on doit le travail à betteraves et l'invention du système de distillation agricole de la betterave, auquel il a donné son nom (1852). Les produits de sa fabrique lui ont valu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855 et le croix de chevalier en 1858. M. Champonnois a aussi obtenu pour ses inventions industrielles, outre plusieurs prix à des concours régionaux, une médaille d'or de la Société centrale d'agriculture (1854), une grande médaille de la même Société (1855), et la Société d'encouragement lui a décerné, en 1870, le grand prix du marquis d'Argenteuil, destiné à l'auteur de la découverte la plus utile à l'industrie française.

CHAMPS, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mauriac, sur le ruisseau des Sarrasins; pop. aggl., 347 hab. — pop. tot., 1,728 hab.

CHAMPSECRET, bourg de France (Orne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Domfront; pop. aggl., 209 hab. — pop. tot., 3,307 hab. Fabricque de toile, teintureries, blanchisseries, forges et hauts fourneaux.

CHAMPSEIX (Léonie), romancière française. — Depuis Jacques Galeron, elle a fait successivement paraître : *Lettre d'une mère de famille au ministre de l'instruction publique sur l'instruction et l'éducation que reçoivent les enfants dans les maisons de l'Etat* (1865, in-8°); *Un divorce* (1866, in-8°); *Idéal au village* (1867, in-12); *Alme-Ali* (1868, in-12); *Double histoire. Histoire d'un fait divers* (1868, in-12); *Attendre, espérer. Les Désirs de Marinette* (1868, in-12); *La Femme et ses mœurs. Études de morale* (1869, in-12); *Légendes corréziennes* (1870, in-18). Après la chute de l'Empire, Mme Champseix, connue sous le pseudonyme d'André Léo, prit fréquemment la parole dans les clubs, où elle traita des questions sociales et de l'émancipation des femmes. En même temps elle adopta les idées politiques les plus avancées et se lia intimement avec une jeune Russe, Mme Jaclard, dont l'esprit était très-exalté. Après l'insurrection du 18 mars, elle se rangea du côté du comité central, puis de la Commune, et elle fonda et rédigea, avec Mme Jaclard, la *Société*, journal dans lequel elle se prononça pour la guerre à outrance contre le gouvernement de Versailles. Au mois de mai, elle rédigea, avec Malou, un appel aux travailleurs des campagnes. Arrêtée peu après l'entrée des troupes à Paris, elle fut conduite à Versailles, puis relâchée, et elle passa en Suisse. Au mois de septembre 1871, elle assista au congrès de Lausanne, où elle prononça un discours dans lequel elle plaida les circonstances atténuantes pour la Commune et accusa la répression d'avoir fait couler des flots de sang. Depuis lors, elle a vécu à l'étranger, où, dit-on, elle a épousé un second nom, Malou, ancien membre de la Commune.

CHAMPTOCÉ, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. et à 8 kilom. de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Angers, sur la rive gauche d'un étang formé par la petite rivière de Rosne; pop. aggl., 744 hab. — pop. tot., 2,066 hab.

CHAMPTOCEAUX, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. N.-O. de Cholet, sur le coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 369 hab. — pop. tot., 1,855 hab. Vignobles blancs. Commerce de bestiaux.

CHAMPVALLIER (John-Alexandre-Edgar Dumas de), homme politique français, né en 1827 à Saint-Pierre (Martinique), ou son père, qui appartenait à une famille de l'Angoumois,

était procureur du roi. M. Edgar Dumas fut conduit en France en 1831. Il fit ses études à Paris, puis il alla exploiter sa propriété de Beauregard, près de Ruffec, et il commença à se faire connaître en faisant figurer quelques chapitres aux courses. En 1864, il devint membre du conseil général de la Charente, et, lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député dans ce département par 48,462 voix. M. Dumas de Champvallier alla siéger à droite, dans les rangs des monarchistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers. Chaud partisan de la monarchie, il appuya toutes les mesures de réaction à outrance proposées par le gouvernement de combat pour étouffer la liberté, vota pour le septennat le 19 novembre 1873, pour le cabinet de Broglie le 13 mai 1874, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises, il prit la parole dans l'Assemblée, notamment sur la marine marchande, sur l'organisation du jury aux colonies, sur le budget des colonies. Le 17 février 1875, M. de Carayon-Latour ayant fait l'éloge de la bravoure des nobles de la Gironde, M. Dumas de Champvallier s'écria : « Ce n'étaient pas des républicains ! » Cette inqualifiable sortie provoqua dans les rangs de la gauche des protestations tumultueuses. Le brave colonel Langlois envoya, le soir même, ses témoins au député de la Charente, qui déclara retirer l'expression de républicains, ce qui mit fin à l'incident. Le 12 novembre 1875, M. de Champvallier présenta et soutint un amendement tendant à supprimer les députés des colonies. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat à la députation dans le département de la Gironde, mais il ne fut pas élu. Il se consacra à la culture de la propriété qu'il possédait dans le département de la Charente, où se trouvent ses propriétés; mais, n'étant venu qu'en troisième ligne lors du scrutin du 20 février 1876, il se retira pour le scrutin de ballottage, ses voix de ses électeurs passèrent au candidat bonapartiste, qui l'emporta. M. de Champvallier a publié quelques brochures insignifiantes sur des questions d'intérêt local. Il est secrétaire du conseil général de la Charente, où il représente le canton de Villefagnan.

CHAMPY (Louis-Henri), membre de la Commune, né vers 1845. Il était doreur sur métaux et il fut nommé à l'Assemblée communale le 26 mars 1871, par les XX arrondissements. Il obtint 11,000 voix. Après la constitution de la Commune, il fut nommé membre de la commission des subsistances, puis délégué au ministère du commerce (17 avril 1871). Il vota pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages et pour la création du comité de Salut public. Il fut chargé de diriger les réquisitions d'argent et d'effets vers la fin de la Commune et se rendit, dans les derniers jours du mois de mai, à la mairie du XI^e arrondissement. Il fut arrêté au moment de l'entrée à Paris des troupes de Versailles et fut condamné le 9 septembre 1871, par le 35^e conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il fut embarqué en 1872 pour la Nouvelle-Calédonie.

CHANAC, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Marvejols, sur la rive gauche du Lot; pop. aggl., 1,069 hab. — pop. tot., 1,664 hab. Aux environs, monuments celtiques. Puits de pierre sur le Lot.

CHANAL (François-Victor-Adolphe de), général et homme politique, né à Paris en 1811. Admis à l'École polytechnique en 1831, il passa en 1833 à l'École d'application de Metz, et il devint capitaine d'artillerie. Après la révolution de 1848, M. Chanal fut nommé successivement préfet des Hautes-Alpes, du Gard et de l'Ain. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se démit de ses fonctions administratives. M. de Chanal reprit alors du service dans l'armée et remplit diverses missions à l'étranger. Colonel d'artillerie pendant le siège de Paris, il fut promu général de brigade le 18 janvier 1871. Il est, en outre, commandeur de la Légion d'honneur. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le général de Chanal se porta candidat dans le 9^e arrondissement de Paris, mais il ne fut pas élu. Il se consacra à la culture de la propriété qu'il possédait dans le département de la Lozère, où se trouvent ses propriétés; mais, n'étant venu qu'en troisième ligne lors du scrutin du 20 février 1876, il se retira pour le scrutin de ballottage, ses voix de ses électeurs passèrent au candidat bonapartiste, qui l'emporta. M. de Champvallier a publié quelques brochures insignifiantes sur des questions d'intérêt local. Il est secrétaire du conseil général de la Charente, où il représente le canton de Villefagnan.

CHANDEREAU s. m. (chan-kré-le — rad. chancre). Méd. Nom donné au chancre simple.

CHANDELIER s. m. — Tas pyramidal de mottes de tourbe.

CHANDENEUX (Emma Brédérès), connue sous le pseudonyme de *Chateaub*, romancière française, née à Crest (Drôme) en 1836. Elle reçut une excellente instruction, épousa M. Baillif, et, poussée par ses goûts littéraires, elle écrivit un certain nombre de nouvelles et de romans qui ont eu un succès. Dans les récits de Mme de Chandeneux on trouve des qualités d'observation, de la finesse, du mouvement, des caractères étudiés avec soin et un style simple et agréable. Nous citerons de cette femme distinguée les *Remèdes contre l'amour* (1870, in-12); *Visions d'or, Régine, etc.* (1874, in-12), recueil de nouvelles; *Phœbé* (1875, in-12); et une série de romans publiés sous le pseudonyme de la *Femme du capitaine Aubepin* (1875, in-12); *Les Filles du colonel* (1876, in-12); *Le Mariage de trépassé* (1876, in-12) et *Les Deux femmes du major* (1876, in-12).

CHANDERNAGOR, ville des établissements français de l'Inde, sur la rive droite de l'Hougli, à 1,600 kilom. de Pondichéry; 25,000 hab.

CHANG (dynastie des), seconde dynastie des empereurs de Chine, qui commença celle des Hia, de 1766 à 1122 av. J.-C.

CHANG ET ENG, jumeaux célèbres. V. FRÈRES SIAMOIS, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 815.

CHANGARNIER (Nicolas-Anne-Théodule), général français. — Il est mort à Paris le 14 février 1877. Sous l'Empire, il s'était tenu à l'écart de la politique, et il n'était guère question de lui que dans les salons, où il se faisait remarquer entre tous par sa toilette prétentieuse de vieux beau, ses cambrures et son faux toupet. En 1867, le général Changarnier fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis en brochure, un écrit intitulé : *Un vote sur le projet de réorganisation militaire* (in-12). Dans cet écrit, le général Changarnier, qui n'avait jamais commandé que de 5,000 à 6,000 hommes, mais qui professait la plus vive et la plus sincère admiration pour les progrès militaires de la France et de ses alliés, se prononça en faveur de la guerre. Par malheur, ces conseils et les vues du général donnent une médiocre idée de la portée de son esprit. Le général Changarnier, dans sa lettre adressée au gouvernement provisoire, de joindre à un ardent désir de voir ses forces au salut de la République l'habitude de manier des troupes, l'expérience éclairée par des études sérieuses, la gloire et l'habitude de vaincre. Dans sa brochure, il fait de ses armées nombreuses, déclare qu'il n'y a pas de bonne armée au delà de 100,000 hommes, que l'artillerie française est, en son temps, l'égalée des meilleures artilleries de l'Europe, qu'elle est armée de la plus longue guerre, etc. Le général Changarnier ne devint pas tarder à recevoir un ordre de démission, qui éclata la guerre de 1870 avec la Prusse, Changarnier sollicita de Napoléon III un commandement qui lui fut refusé. Il ne doutait point qu'il ne se couvrit de gloire; aussi ce

après avoir terminé ses études, il se rendit à Paris, où il fit ses études de lettres, et fut nommé, fit paraître des articles dans des journaux et publia un volume de vers (1835). En 1848, M. de Chancre obtint un emploi dans le cabinet de M. de Falloux, et il devint directeur des affaires étrangères, le colonel Daumas, et il écrivit, en collaboration avec lui, deux ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : *le Sahara algérien* (1845, in-80) et *le Grand désert ou l'intérieur d'une caravane du Sahara au pays des nègres* (1847, in-80). En 1851, il fut nommé sous-préfet, et, depuis cette époque, il s'est maintenu dans ces fonctions, qu'il exerce encore en 1877 à Mostaganem. Il est officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Première Algérie*, dédiée à Méry; *l'Algérie de Suez*; *Merk* (1840, in-16); *poème en trois chants*; *Chan et Saplet ou l'Immigration des nègres chez les blancs* (1864); *le Livre des blondes* (1865, in-12), etc.

CHANCELLERIE s. f. — Encycl. Aux termes d'un arrêté pris par M. Dufaure, alors ministre de la Justice, en date du 10 octobre 1870, les places d'attaché à la chancellerie au parquet de la cour d'appel de Paris ou à celui du tribunal de la Seine, seront désormais données aux concurrents. Les attachés seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour six places d'attaché de première classe; il suffira d'être docteur en droit pour pouvoir concourir, le stage dans la deuxième classe ne pouvant être exigé. Les candidats seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du procureur général, et ils seront classés en deux classes, la première classe, il faut avoir le grade de licencié en droit; pour passer dans la première classe, le diplôme de docteur et deux années de stage sont nécessaires. Un concours aura lieu le 1^{er} décembre 1875, pour